Changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par **Me Mélanie CASSONE** notaire à TOULOUSE (31200) 145 avenue des Minimes, CRPCEN 31141, le 7 juillet 2020, contenant changement de régime matrimonial à la requête de **Monsieur Karim Alain Mehdi MALTI** né à TOULOUSE (31) le 27 mai 1988, de nationalité française, et **Madame Sara KORFA**, son épouse, née à MARRAKECH (MAROC) le 20 novembre 1989, de nationalité marocaine, demeurant à TOULOUSE (31100), 13 rue de la Martinique, Appart 9, mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de TOULOUSE le 12 juillet 2019, lesquels ont déclaré adopter le régime de la séparation de biens tel qu'il est établi par les articles 1536 à 1543 du Code civil.
Les oppositions des créanciers pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Mélanie CASSONE notaire à TOULOUSE (31200) 145 avenue des Minimes.En cas d'opposition, les époux pourront demander l'homologation du changement de régime matrimonial au Tribunal judiciaire compétent.